

## Rectorat

Kinshasa, le **11 JIN 2025**

N./Réf. : **179** UPC/BR/NBB/NM/2025

V./Réf. :

Objet : **Accusé de réception-**

**Au Professeur NDUKUMA Adjayi  
KODJO  
Doyen de la Faculté de Droit  
U.P.C  
A KINSHASA/LINGWALA**

Monsieur le Doyen,

J'accuse bonne réception de votre lettre sans référence, du 15 juin 2025 par laquelle vous m'annoncez votre démission de vos fonctions de doyen de la Faculté de Droit de l'Université Protestante au Congo.

Par la présente, j'en prends acte et vous souhaite une très bonne carrière comme professeur à l'Université Protestante au Congo.

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de toute ma considération, .



**Prof. Rév. N'KWIM Bibi-Bikan**

Recteur

C.I. ; - Membres du Comité de gestion  
- Vice-doyen/Enseignement/Fac.Droit  
- Vice-doyen/Recherche/Fac.Droit

## PROCÈS-VERBAL DE REMISE ET REPRISE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, il s'est tenu, dans le Bureau du Doyen de la Faculté de Droit de l'UPC, la remise et reprise des fonctions, entre les soussignés :

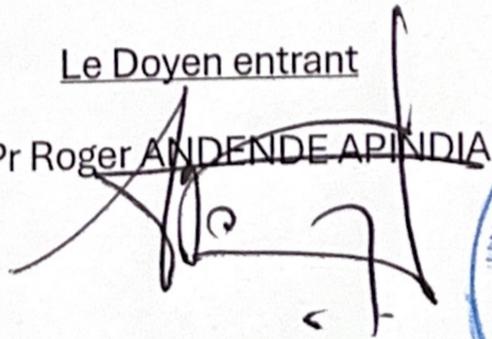
- Dr Kodjo NDUKUMA ADJAYI (Grade : P), Doyen sortant de la Faculté de Droit, et
- Pr Roger ANDENDE APINDIA (Grade : P.O), Doyen entrant de la Faculté de Droit,

à la suite de la demande de décharge des fonctions du 15 juin 2025 de la part du Premier Cité, sur prise d'acte de sa démission par le Recteur de l'UPC en sa lettre n°179/UPC/BR/NBB/NM/2025 du 19 juin 2025 et de la nomination du Second Cité par Décision n°014/UPC/NBB/NM/2025 du 20 juin 2025 portant nomination d'un Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Protestante au Congo.

Le présent procès-verbal est assorti d'un état des lieux, décliné en sept (7) points, et chaque point est étayé des annexes numérotées des documents, sommes et effets ayant l'objet de la remise et reprise.

Ainsi fait à Kinshasa en 2 exemplaires, pour servir et valoir ce que de droit, le 25 juin 2025.

Le Doyen entrant  
Pr Roger ANDENDE APINDIA



Le Doyen Sortant  
Dr Kodjo NDUKUMA ADJAYI

